

LE TRAIT D'UNION

CINÉ-PARC ÉPHÉMÈRE

8 JUILLET AU 1^{ER} AOÛT

CAMPUS DE LA CITÉ-DES-JEUNES

BULLETIN MUNICIPAL
Été 2020



Vaudreuil-Dorion



CONSEILLERS MUNICIPAUX



M^{me} Josée Clément
(district 1 / Quinchien)

M. François Séguin
(district 2 / Valois)



M^{me} Jasmine Sharma
(district 3 / Des Bâtisseurs)

M^{me} Céline Chartier
(district 4 / De la Seigneurie)



M^{me} Diane Morin
(district 5 / Des Chenaux)

M. Gabriel Parent
(district 6 / Saint-Michel)



M. Paul M. Normand
(district 7 / Desrochers)

M. Paul Dumoulin
(district 8 / De la Baie)

MOT DU MAIRE

Nous voilà enfin en période estivale! Après ces semaines difficiles sous le thème de la pandémie, nous nous sentons revivre... même si bien des choses sont différentes. Plusieurs événements ont été annulés, mais nous avons tout de même lancé une programmation estivale diversifiée qui permettra à nos citoyens de se divertir. La grande nouveauté de l'été est certainement le ciné-parc éphémère qui sera un rendez-vous pour toutes les générations à un coût très modique. C'était d'ailleurs le souhait du conseil municipal d'offrir à la population des moments d'évasion. Je tiens à souligner le travail des équipes de la Ville qui ont mis les bouchées doubles afin que notre ville puisse s'ajuster aux consignes gouvernementales.

À la mi-juin, un homme pour lequel j'ai beaucoup de respect, Michel Vallée, a quitté son poste de directeur des loisirs et de la culture à la Ville afin de se consacrer entièrement à ses grandes passions : la médiation culturelle, la citoyenneté culturelle et le développement des communautés. Michel Vallée a fait entrer la médiation culturelle dans la vie de bien des citoyens de Vaudreuil-Dorion. Il a changé notre perception de la culture et a fait en sorte qu'elle devienne un moteur de changement.

Le conseil municipal est unanime : Michel Vallée aura marqué l'histoire de notre ville. Sa folie, sa créativité nous manqueront, mais je n'ai aucun doute que nos routes se croiseront à nouveau. La culture fait maintenant partie de l'ADN des citoyens de Vaudreuil-Dorion. Michel y a largement contribué avec l'aide de gens tout aussi passionnés que lui. La culture est et restera importante pour nous. Notre bassin d'artistes, nos bénévoles, nos employés sont tous des ambassadeurs qui font de notre communauté un milieu de vie extraordinaire. Le conseil municipal n'a aucun doute que cette vitalité culturelle ne cessera de croître. Nous sommes des leaders en culture et nous le resterons.

Bonne route Michel!

Le maire Guy Pilon

RELANCE DES ACTIVITÉS COMMERCIALES : MESURES D'ASSOUPLISSEMENT À LA RÉGLEMENTATION

Afin d'aider la relance des activités commerciales sur son territoire, dans le contexte de pandémie de COVID-19, le conseil municipal de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté des mesures d'assouplissement à sa réglementation quant à l'affichage temporaire et à l'aménagement de terrasses extérieures.

D'une part, pour accroître leur visibilité, les commerces dont l'usage fait partie de la vente au détail et service, de l'hébergement et la restauration, de la récréation commerciale, du service aux véhicules et du service de divertissement seront autorisés à installer jusqu'à trois affiches, banderoles ou plumes d'une superficie maximale de trois mètres carrés chacune. Cet affichage sera permis jusqu'au 15 octobre 2020, après quoi le règlement de zonage n° 1275 sera appliqué.

D'autre part, sous réserve d'une autorisation de la Ville, les restaurateurs pourront aménager des terrasses extérieures temporaires dans les aires de stationnement ou sur le domaine public, lorsque c'est possible. Cette autorisation s'applique aux établissements déjà détenteurs d'un certificat d'occupation émis par la Ville. L'usage de ces terrasses sera permis jusqu'au 15 octobre et ces dernières devront être démantelées avant le 20 octobre 2020.

Avec l'adoption de ces mesures d'assouplissement, la Ville espère venir en aide aux propriétaires de commerces et d'établissements de restauration durement touchés par la crise qui sévit depuis quelques mois.

TAXES MUNICIPALES

En mars, la Ville de Vaudreuil-Dorion avait annoncé la suspension du taux d'intérêt sur les taxes impayées jusqu'au 31 mai. Lors de la séance du 19 mai, le conseil municipal a reconduit cette mesure jusqu'à la date d'échéance du deuxième versement, soit le 22 juin. À compter du 23 juin, le taux d'intérêt appliqué pour l'ensemble des créances impayées sera de 5% au lieu de 13% qui aurait dû normalement être appliqué, et ce, jusqu'au 21 septembre 2020. Dès le 22 septembre, le taux d'intérêt sur les taxes municipales et les droits de mutation impayés sera fixé à 8%, auquel s'ajoutera une pénalité de 0,417% par mois.

À l'hôtel de ville, le personnel du Service des finances et de la trésorerie est en mesure d'accueillir les citoyens depuis le 22 juin, le tout dans le respect d'un protocole sanitaire afin d'assurer la sécurité des visiteurs et des employés. Dans tous les cas, le paiement par chèque ou par l'intermédiaire d'une institution financière reste à privilégier.

Pour toute question à ce sujet, les citoyens sont invités à communiquer avec le Service des finances et de la trésorerie au 450 455-3371, option 7.

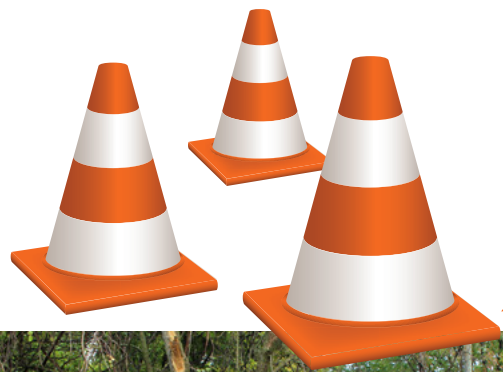


Planification stratégique 2020 > 2025

L'automne dernier, un grand nombre de citoyens ont participé à un sondage sur l'avenir de notre ville dans le cadre de la planification stratégique 2020-2025. Les organismes et partenaires du milieu avaient également été rencontrés pour échanger sur le sujet. Selon l'échéancier initial, le plan stratégique comportant les projets porteurs des cinq prochaines années aurait dû être présenté en mai dernier à la population. Les circonstances actuelles liées à la pandémie amènent l'organisation à réévaluer ce plan afin de l'adapter à la réalité. Par conséquent, il est prévu que soit dévoilée la planification stratégique 2020-2025 cet automne.

Il est à noter que des projets compris à l'intérieur de la planification sont déjà en cours de réalisation, par exemple le développement du portail citoyen à même le site internet de la Ville.

INFO-TRAVAUX



Projection du futur tunnel piétonnier sous la voie ferrée.



La nouvelle passerelle en construction au bout de la rue des Nénuphars ressemblera à la passerelle White, construite en 2018.

VOIES CYCLABLES ET AMÉNAGEMENTS PIÉTONNIERS

- Les travaux d'aménagement d'un pont-passerelle pour piétons et cyclistes au-dessus de la rivière Quinchien ont débuté cet hiver et se poursuivront cet été. Cet accès permettra de relier la rue des Nénuphars au boulevard de la Cité-des-Jeunes. La Ville bénéficie d'une aide financière pour ce projet.
- Un tunnel piétonnier entre les rues des Asters et des Muguetts sera construit pour faciliter les déplacements entre le quartier résidentiel et l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes. Ces travaux sont gérés par exo et financés par la Ville. Le sentier devrait être accessible d'ici la fin de l'année. Une aide financière gouvernementale a été annoncée pour ce projet.
- Des travaux d'aménagement d'une voie cyclable et de construction d'un trottoir du côté sud de la rue Jeannotte ont débuté en juin.
- Une voie cyclable hors chaussée sera aménagée dans le secteur des écoles Sainte-Madeleine et Saint-Michel cet automne.
- Une voie cyclable bidirectionnelle sera réalisée au courant de l'été sur la rue Henry-Ford pour relier la voie cyclable existante au boulevard de la Cité-des-Jeunes.
- Une voie cyclable hors chaussée sera aménagée sur le côté nord de la rue Valois entre le garage municipal et la rue Charbonneau. Ces travaux sont prévus à l'automne.
- Des travaux d'ajout d'un trottoir du côté nord d'une partie du boulevard de la Gare (entre le Métro et le Dollarama) devraient être réalisés cet automne.

INFRASTRUCTURES

- Des travaux majeurs de construction d'une station de pompage et de conduites collectrices sanitaires dans les secteurs de la Gare, Durocher et Paul-Gérin-Lajoie s'échelonneront jusqu'à l'automne.
- Des travaux de réhabilitation de l'aqueduc, de l'égout et de la surface de roulement de la rue Sainte-Madeleine débuteront en juin.
- La construction d'un poste de surpression et de prolongement de l'aqueduc de la rue Chicoine vers le parc industriel situé à l'ouest du rang Saint-Antoine aura lieu cet été.

PAVAGE

- Le pavage de l'avenue André-Chartrand, entre l'avenue Marier et la voie ferrée, est planifié cet été. Un sentier est aussi prévu pour relier l'avenue André-Chartrand et la rue Bellini.
- Les travaux de pavage et d'éclairage de la rue des Nénuphars, entre la rue des Dahlias et le chemin de fer, ont été réalisés au printemps.
- La phase 1 de l'élargissement à quatre voies du boulevard de la Cité-des-Jeunes débutera cet été. Elle prévoit le réaménagement du boulevard entre le passage à niveau et la rue Villeneuve.
- Des travaux de pavage ont lieu sur la rue Saint-Louis entre l'avenue Saint-Charles et la rue Louise-Josephite. D'autres sont prévus pour l'avenue Saint-Charles, entre la montée Cadieux et la rue Marquis.

NOUVELLE RÉGLEMENTATION SUR LES CHIENS

Le 3 mars, le gouvernement du Québec confirmait l'entrée en vigueur du Règlement d'application de la Loi visant la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens. Celui-ci prévoit qu'une municipalité peut adopter des mesures supplémentaires. C'est en vertu de ce principe que le conseil municipal de la Ville de Vaudreuil-Dorion, animé par sa préoccupation quant à la sécurité publique, a adopté le 19 mai dernier le Règlement complémentaire concernant les chiens.

Le règlement du gouvernement du Québec confie aux municipalités de nouveaux pouvoirs sur l'encadrement des chiens sur leur territoire respectif. Elles peuvent désormais exiger des examens effectués par un médecin vétérinaire si un chien suscite un motif raisonnable de croire qu'il représente un risque pour les individus. Selon l'avis du spécialiste, ce même chien pourrait être déclaré potentiellement dangereux par la municipalité où réside son propriétaire. Les municipalités disposent, de plus, du pouvoir de déclarer un chien comme potentiellement dangereux si celui-ci a infligé des blessures à une personne ou à un autre animal. Le gouvernement du Québec permet même à une municipalité d'ordonner l'euthanasie d'un chien qui a causé la mort ou encore des blessures graves après une attaque sur une personne.

Le gouvernement du Québec, par son règlement, prescrit de nouvelles responsabilités aux propriétaires de chiens. Ils doivent maintenant faire enregistrer leur animal auprès de leur municipalité dans un délai maximal de 30 jours ou trois mois après la naissance du chien. La municipalité leur remettra alors une médaille que le chien devra porter en tout temps. Le gouvernement stipule, de surcroît, qu'un chien déclaré potentiellement dangereux doit être vacciné contre la rage et stérilisé.

PRIORITÉ SÉCURITÉ

Les membres du conseil municipal de la Ville de Vaudreuil-Dorion ont adopté le Règlement complémentaire concernant les chiens. Celui-ci est motivé par la volonté de tout faire pour assurer la sécurité des individus.

Ainsi, un chien potentiellement dangereux ne pourra avoir accès aux aires d'exercices canins, aux parcs et aux terrains de jeux. Il portera une médaille d'une couleur permettant de le reconnaître et son propriétaire ne pourra pas le promener dans un lieu public sans que le chien ne porte une muselière panier. Le propriétaire devra aussi détenir une assurance responsabilité avec une protection minimale de deux millions de dollars.

SMOG

Le printemps dernier, le conseil municipal a adopté le Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1781 (RMH 450) afin d'y intégrer une disposition relative à l'interdiction d'utiliser des appareils à combustion solide, c'est-à-dire les poêles et foyers au bois, aux granules et au charbon, et de faire des feux extérieurs lors d'un épisode de smog touchant la région de Vaudreuil-Soulanges-Huntingdon décrété par Info-Smog d'Environnement Canada.

Cette mesure a été mise en place dans le but de favoriser une meilleure qualité de l'air. En période de smog, la fumée aggrave la pollution atmosphérique et affecte particulièrement les personnes

La Ville rend désormais obligatoire le micropuçage des chiens sur son territoire. Plus précisément, tous les propriétaires de chien, au moment de l'enregistrement, devront fournir le numéro d'identification de la micropuce dont l'animal est muni. Les propriétaires recevront une médaille que leur chien devra porter en tout temps. Il sera d'ailleurs impossible de procéder à l'enregistrement d'un chien déclaré dangereux ou potentiellement dangereux par une autre municipalité.

La médaille fournie par la Ville, au coût de 15 \$, sera valide sur son territoire pour toute la durée de la vie du chien. Les propriétaires dont le chien était enregistré en vertu de l'ancien règlement n'auront pas à déboursier le prix de la médaille au moment de l'enregistrement, qui devra être fait avant le 30 juin 2021.

Malgré cette période de grâce, des contrôleurs nommés par la Ville sillonneront les espaces publics dès cet été pour effectuer des vérifications auprès des chiens et de leurs propriétaires.



MICROPUÇAGE ET ENREGISTREMENT

Les cliniques vétérinaires et sociétés protectrices des animaux offrent généralement le micropuçage. Lors de l'enregistrement du chien auprès de la Ville, les informations de la puce devront être partagées avec le contrôleur animalier. Ce dernier remettra au propriétaire du chien la médaille, au coût de 15 \$. Le Centre canin du Suroît agit à titre de contrôleur animalier pour la Ville de Vaudreuil-Dorion. Il est possible de le joindre au 450 455-3371, poste 2599.

Un programme de subvention sera adopté sous peu par le conseil municipal et sera rétroactif à la date d'entrée en vigueur du règlement sur présentation d'une facture. Restez à l'affût!

asthmatiques ou aux prises avec d'autres problèmes respiratoires, pulmonaires et cardiaques.

Les citoyens sont invités à télécharger l'application MétéoCAN sur leur téléphone intelligent pour être avisés d'un épisode de smog. Il est aussi possible de consulter le site Web d'Environnement Canada (Section Avertissements, veilles et bulletins).

Dans le cas du non-respect du règlement, des avis et des constats d'infraction pourraient être remis aux contrevenants.

CINÉ-PARC ÉPHÉMÈRE

8 JUILLET AU 1^{ER} AOÛT
CAMPUS DE LA CITÉ-DES-JEUNES



CINÉ-PARC ÉPHÉMÈRE

Du 8 juillet au 1^{er} août, vivez l'expérience du ciné-parc sur le campus de la Cité-des-Jeunes (400, avenue Saint-Charles).

PROGRAMMATION

Les mercredis, 21 h : Présentation d'un film en français en collaboration avec le Ciné-club La boîte lumineuse

Les jeudis, 21 h : Présentation d'un film en anglais

Les vendredis, 21 h et 23 h : Présentation de deux films en français

Les samedis, 21 h : Présentation d'un film en français

RÉSERVATIONS

- 72 h avant la journée de la projection
- En ligne au ville.vaudreuil-dorion.qc.ca, section Services aux citoyens / Services en ligne / Inscriptions aux activités
- 10 \$ par voiture
- Carte de citoyen obligatoire seulement pour la personne qui prend la réservation

* Les règles de la santé publique devront être respectées en tout temps.



LES RYTHMES D'ÉTÉ

Cet été, les spectacles seront présentés en ligne seulement. Toujours les mardis, à 19 h 30, rendez-vous sur le site jesuismozaik.com et assistez à ces concerts intimes depuis le confort de votre foyer.

7 juillet: Maxime Landry

14 juillet: Virginie Cummins

21 juillet: Brian Tyler

28 juillet: Briga

MAISON FÉLIX-LECLERC

Visites guidées de la maison du 4 juillet au 6 septembre
Samedi et dimanche, 10 h à 17 h

186, chemin de l'Anse

Information : 450 455-3371, option 4

CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ TD

15 juin au 23 août

Programmation 100 % virtuelle!

À gagner: ensemble de jeux pour les 0 à 6 ans et console Nintendo Switch Lite pour les 7 à 17 ans

Pour courir la chance de gagner l'un des grands prix, l'enfant doit:

1. S'inscrire au Club de lecture TD (clubdelecturedtd.ca).
2. Se créer un carnet de lecture virtuel sur le site du Club.
3. Envoyer une photo de lui en train de lire dans son endroit favori ou une vidéo de lui donnant son appréciation du livre de son choix à biblio@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

Le tirage aura lieu à la fin de l'été parmi tous les participants.

*En partageant la photo ou la vidéo de son enfant, le parent accepte qu'elle soit rendue publique sur les plateformes numériques de la Ville.

Tous les jeudis à 10 h, rendez-vous sur la page Facebook de la bibliothèque pour participer aux animations du Club de lecture d'été TD. Jeux, bricolages et suggestions de lectures seront proposés.



LE LAB ESPACE DE CRÉATION NUMÉRIQUE

Programmation 100 % virtuelle

Tous les mardis, 13 h, du 30 juin au 11 août

Inscriptions à biblio@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

Les rencontres virtuelles auront lieu avec la plateforme Zoom. Les logiciels utilisés sont accessibles gratuitement sur le web.

CALENDRIER D'ACTIVITÉS

30 juin, 13 h

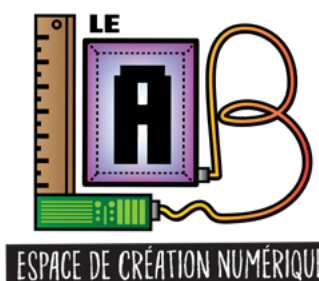
Création d'une bande dessinée avec

Photopea*

Logiciel de retouche et de traitement

d'images.

8 à 14 ans



7 juillet, 13 h

#çavabienaller avec Autodraw*

Logiciel de dessin. Les jeunes auront l'occasion de créer des autocollants ou des macarons avec la thématique #çavabienaller. 6 à 12 ans

14 juillet, 13 h

Création d'un balado avec Audacity

Logiciel d'enregistrement de son numérique. 10 ans et plus

21 juillet, 13 h

Création d'objets avec Blender

Logiciel libre de modélisation et d'animation. 10 ans et plus

28 juillet, 13 h

Création d'un GIF avec Pencil2D

Logiciel libre de réalisation de dessins animés utilisant les techniques traditionnelles. 8 à 14 ans

4 août, 13 h

Création de beats avec Google Song Maker

Logiciel permettant la création et le partage de chansons. 10 ans et plus

11 août, 13 h

Création de jeux vidéo avec Sploder

Logiciel permettant la création et le partage de jeux vidéo de type rétro. 8 à 14 ans

*Les participants pourront récupérer leur création par l'intermédiaire d'un service de cueillette.

Le Lab à la maison : Que ce soit pour la création d'une bande dessinée, de macarons ou d'autocollants, il est possible de prendre rendez-vous avec les employés du Lab pour un soutien individuel. Faites part de vos envies de création à lab@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

Information : 450 455-3371, option 6

PROGRAMMATION SPORTIVE AU 405 SAINT-CHARLES

6 juillet au 20 août

En collaboration avec le Centre Multisports

Mardi, 17 h : Yin Yang Yoga

Mercredi, 10 h : Poussette en forme

Mercredi, 18 h 30 : Zumba (parc de la Maison-Valois)

Jeudi, 16 h : WOD (entraînement du jour)

Samedi, 9 h : Yin Yang Yoga

Dimanche, 10 h : WOD en famille (entraînement du jour)

PISCINES EXTÉRIEURES

Réservation obligatoire en ligne ou par téléphone, la veille ou la journée de baignade souhaitée, carte de citoyen obligatoire (ville.vaudreuil-dorion.qc.ca, section Services aux citoyens / Services en ligne / Inscriptions aux activités ou 450 455-3371, option 4)

27 JUIN AU 16 AOÛT

Piscine Sainte-Madeleine

14, rue Sainte-Madeleine (derrière l'école)

Lundi au vendredi 14 h à 20 h

Samedi et dimanche 11 h à 20 h

Pataugeoire non disponible

Piscine Saint-Jean-Baptiste

150, avenue de la Fabrique (près de l'école)

Lundi, mercredi et vendredi: 12 h à 20 h

Mardi et jeudi: 12 h à 13 h et 14 h à 20 h

Samedi et dimanche: 11 h à 20 h

17 AU 30 AOÛT

Piscine Saint-Jean-Baptiste seulement

Tous les jours, 12 h à 19 h

L'horaire peut être modifié sans préavis.



LOCATION D'EMBARCATIONS

HORAIRE

15 juin au 17 juillet

Semaine: 12 h à 17 h, Week-end: 11 h à 18 h

18 juillet au 2 août: 10 h à 19 h 30

3 au 30 août

Semaine: 12 h à 17 h, Week-end: 11 h à 18 h

5 au 7 septembre: 10 h à 17 h

TARIF

	30 min	1 h	2 h
Résidents	8 \$	12 \$	20 \$
Non-résidents	12 \$	20 \$	30 \$

COLLECTE DES DÉCHETS: ATTENTION À CE QUI EST DÉPOSÉ DANS LE BAC NOIR!

Différentes collectes sont offertes aux résidents afin de limiter les quantités de matières envoyées à l'enfouissement. Ainsi, plusieurs matières ne peuvent être déposées dans le bac noir. À défaut de respecter ces consignes, les citoyens pourraient voir leur bac ne pas être ramassé et recevoir des avis d'infraction.

MATIÈRES REFUSÉES

Ne sont pas acceptés dans le bac de déchets les résidus verts (feuilles, gazon, retailles de haie, etc.), les matériaux de construction et de rénovation, la terre, la brique, l'asphalte, les résidus encombrants (ex.: lavabo), les résidus domestiques dangereux (ex.: bonbonne de propane), les produits des technologies de l'information et des communications, les cendres non refroidies ainsi que les objets tranchants ou pointus non protégés.

COMMENT SE DÉPARTIR DES MATIÈRES NON ACCEPTÉES?

Plusieurs autres collectes sont offertes :

- les matières recyclables, chaque semaine;
- les résidus alimentaires, chaque semaine;
- les résidus verts, aux deux semaines d'avril à septembre;
- les branches, au printemps et à l'automne;
- les résidus encombrants, les troisièmes mardis et jeudis de chaque mois, selon le secteur.

Les matières acceptées pour chacune de ces collectes, de même que les dates des collectes et les secteurs, peuvent être consultées au ville.vaudreuil-dorion.qc.ca sous Environnement.

Pour les autres matières, tels les matériaux de construction, les pneus, les résidus domestiques dangereux, etc., les citoyens sont invités à se rendre à l'écocentre, situé au 2800, rue Henry-Ford. Les heures d'ouverture sont du mardi au vendredi, de 8 h à 17 h et les samedis et dimanches, de 9 h à 16 h. L'outil Tricycle de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (tricycle-mrcvs.ca) permet également de trouver l'endroit où se départir d'articles dans la région.

Il arrive que l'entrepreneur responsable de l'une ou l'autre des collectes omette de passer dans certaines rues. Les citoyens sont alors invités à laisser leur bac en bordure de rue et à rapporter ces oublis au Service des travaux publics au 450 455-3371, option 3 ou à t.publics@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca. Le personnel s'assurera de faire un suivi auprès de la compagnie responsable de la collecte. Considérant que le service reçoit présentement un volume d'appels très élevé, il est recommandé de ne laisser qu'un seul message afin d'accélérer le traitement des demandes.



SERVICE DE CUEILLETTE SANS CONTACT À LA BIBLIOTHÈQUE

Depuis le 25 mai dernier, la bibliothèque de Vaudreuil-Dorion offre un service de cueillette sans contact à ses abonnés, et ce, dans le respect des consignes gouvernementales. Il suffit de réserver des documents depuis le catalogue de la bibliothèque, par courriel (biblio@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca) ou par téléphone (450 455-3371, option 6). Le personnel de la bibliothèque communiquera avec l'abonné pour lui donner un rendez-vous afin de récupérer les documents.

Les résidents n'ayant pas de carte de citoyen peuvent se créer un compte en ligne depuis la plateforme d'inscriptions aux activités du site Web de la Ville. Dans le cas où un abonnement serait expiré, les citoyens sont invités à communiquer avec la bibliothèque pour le prolonger.

UN NOM POUR LE TERRAIN DE PÉTANQUE

Le terrain de pétanque au parc Louise-Joseph te portera désormais le nom de terrain de pétanque Raymonde Levac-Castonguay en l'honneur de cette citoyenne de Vaudreuil-Dorion très impliquée sur le plan des loisirs, particulièrement de la pétanque, et ce, depuis de nombreuses années. Le conseil municipal a adopté la résolution à cet effet à l'occasion de la séance du 15 juin.

Mme Levac-Castonguay s'est impliquée par sa participation et son engagement dans plusieurs activités sportives de la Ville, tels la ringuette, le hockey, le ballon-balai, la balle-molle, le baseball poche et le shuffleboard. Elle a contribué à l'essor de la pétanque à Vaudreuil-Dorion en s'impliquant tant en ce qui a trait à l'organisation de cette activité qu'à l'entretien du terrain. Elle a notamment participé à la réalisation du plan d'aménagement de ce terrain.

UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE

Règlement n° 1623

Le règlement est en vigueur toute l'année et s'applique à l'ensemble des propriétés desservies par le réseau d'aqueduc.

ARROSAGE D'UNE VÉGÉTATION EXISTANTE OU D'UNE NOUVELLE VÉGÉTATION SANS PERMIS

	ADRESSES PAIRES		ADRESSES IMPAIRES	
	Pelouse	Aménagement paysager	Pelouse	Aménagement paysager
Arrosage manuel	lundi et jeudi 20 h à 22 h	autorisé en tout temps	mardi et vendredi 20 h à 22 h	autorisé en tout temps
Arrosage mécanique	lundi et jeudi 20 h à 22 h		mardi et vendredi 20 h à 22 h	
Arrosage automatique	lundi et jeudi 2 h à 4 h		mardi et vendredi 2 h à 4 h	

INTERDICTION D'ARROSAGE
En vertu du règlement, l'utilisation extérieure de l'eau potable peut être partiellement ou totalement interdite dans certaines situations.

ARROSAGE D'UNE NOUVELLE VÉGÉTATION AVEC PERMIS

	PELOUSE		AMÉNAGEMENT PAYSAGER
	Ensemencement et hydroensemencement	Tourbe	
Arrosage manuel	19 h à 21 h 5 h à 6 h	20 h à 23 h	autorisé en tout temps
Arrosage mécanique	19 h à 21 h 5 h à 6 h	20 h à 23 h	20 h à 23 h
Arrosage automatique	19 h à 21 h 5 h à 6 h	2 h à 5 h	2 h à 5 h
Durée du permis	21 jours		14 jours

Aucun permis valide entre le 1^{er} juillet et le 31 août. Pour les terrains gazonnés de moins de 1 400 m², un seul boyau peut être utilisé à la fois. Deux boyaux sont permis au-delà de cette superficie.

Systèmes parallèles d'alimentation en eau

Les résidents utilisant de l'eau brute (eau non traitée) pour l'arrosage extérieur, et qui sont desservis par le réseau d'aqueduc, doivent être enregistrés à la Ville et afficher la pancarte remise par la Section environnement.

Chantiers de construction

Il est interdit de nettoyer les véhicules, équipements, rues ou voies d'accès avec de l'eau potable. D'autres restrictions s'appliquent aux chantiers de construction.

Spas

Le remplissage complet des spas ou leur mise à niveau est permis en tout temps, à l'exclusion des heures d'arrosage de la végétation. Il n'est pas nécessaire de se procurer un permis.

Piscines

Il est obligatoire de traiter l'eau de la piscine lors de son ouverture plutôt que de la vider complètement pour la remplir d'eau potable. L'installation ou la réparation d'une piscine nécessite un permis.

Le remplissage aux fins du maintien du niveau d'eau des piscines est permis en tout temps à l'extérieur des heures d'arrosage autorisées. Il n'est pas nécessaire de se procurer un permis.

Un lavage à contre-courant, communément appelé *backwash*, ne doit pas durer plus de cinq minutes.

Permis obligatoire

Un permis est requis pour l'arrosage de la nouvelle végétation, la vidange ou la réparation d'une piscine, l'arrosage à la suite de l'application de nématodes, le lavage pour l'application d'un enduit protecteur, le lavage de certains bâtiments et la tenue d'un lave-o-thon.

Le permis est gratuit. Cependant, des frais de 20 \$ s'appliqueront si une modification des dates est nécessaire une fois le permis délivré.

* L'information contenue sur cette page ne remplace pas le règlement officiel adopté par le conseil municipal.

Lavage des voitures, murs et fenêtres

Le lavage des véhicules motorisés est autorisé en tout temps, avec une lance ou un pistolet à fermeture automatique. Le lavage des habitations de six logements et moins est permis, une fois l'an, avant le 31 mai. Après cette date, un permis est requis. Pour les habitations de plus de six logements, les bâtiments commerciaux, industriels et institutionnels, le lavage est autorisé seulement s'il n'est pas réalisé avec l'eau potable de la Ville.

Arrosage abusif

Il est formellement interdit de gaspiller l'eau potable pour :

- faire fondre la neige;
- alimenter une installation décorative en continu sauf si cette dernière fonctionne en circuit fermé;
- laver un stationnement, une allée d'accès ou un patio;
- arroser la pelouse ou d'autres végétaux lorsqu'il pleut ou que le sol est détrempe;
- arroser en période d'interdiction;
- laisser couler ou ruisseler l'eau potable;
- laver un bâtiment plus de deux fois par année, sauf dans le cas de graffitis ou de tags.

Amendes et interdictions

Des amendes pourraient être remises aux contrevenants.

FUMEURS, ÉCRASEZ EN TOUTE SÉCURITÉ!

Au cours des derniers mois, des cigarettes mal éteintes dans des aménagements paysagers ont été à l'origine d'incendies sur le territoire desservi par les pompiers de Vaudreuil-Dorion. Le Service de sécurité incendie incite donc les fumeurs à écraser leurs mégots de cigarettes de façon sécuritaire. Les pots de fleurs et les plates-bandes ne doivent pas servir de cendrier. Les mégots de cigarettes peuvent engendrer un feu, dans un délai de quatre à cinq heures après le moment où ils y ont été déposés.

Si les gens ont l'impression d'éteindre leur mégot dans la terre, ils créent plutôt un risque d'incendie. Les engrais qu'on peut y retrouver agissent comme des matières carburantes et nourrissent le feu. En effet, de nombreux terreaux sur le marché contiennent moins de terre et plus de substances organiques inflammables comme les copeaux de bois, la mousse de tourbe ou la vermiculite.

Une attention particulière doit également être portée au paillis. Ce matériau est facilement inflammable par temps chaud. Il est sec et se trouve souvent à proximité des bâtiments. Un feu peut se propager très rapidement aux structures des immeubles et faire beaucoup de dégâts. Il est d'ailleurs recommandé de laisser une distance d'au moins 24 pouces entre les bâtiments et le paillis.

Rappelons enfin que si de la fumée émane du paillis ou de tout aménagement paysager, il faut arroser immédiatement et composer le 911.

Pour toute information supplémentaire relativement à la prévention des incendies, les citoyens sont invités à communiquer avec le Service de sécurité incendie au 450 455-3371, option 8.

Fumeurs
Écrasez en
toute sécurité!
Évitez les pots de fleurs
et les plates-bandes!

Chaque année,
de nombreux incendies
sont causés par des
cigarettes mal éteintes.

ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

UNE FICHE D'AUTO-INSPECTION POUR PRÉVENIR LES RISQUES D'INCENDIE

En vertu du schéma de couverture de risques, le Service de sécurité incendie a l'obligation d'effectuer des visites résidentielles pour évaluer les dispositifs de prévention des incendies, par exemple la présence d'avertisseurs de fumée ou de monoxyde de carbone. Compte tenu de la pandémie de COVID-19, les mesures imposées par le gouvernement restreignent les interventions que peuvent avoir les pompiers et préventionnistes avec les citoyens. Ainsi, une fiche d'auto-inspection a été créée afin d'aider les résidents à s'assurer que leur habitation est bien protégée et à limiter les incidents qui pourraient survenir.

Les citoyens sont donc invités à remplir cette fiche, qui se trouve dans la section Sécurité incendie au ville.vaudreuil-dorion.qc.ca. Elle sera envoyée automatiquement au Service de sécurité incendie. Les données recueillies serviront également aux pompiers dans le cas où ils auraient à réaliser une intervention à leur domicile.

Rappelons qu'il est toujours possible de communiquer avec les préventionnistes pour toute question en lien avec la prévention des incendies au 450 455-3371, option 8 ou à incendie@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

TRANSFORMER SON GARAGE EN CUISINE: UN PROJET INTERDIT PAR LE RÈGLEMENT N° 1276

L'installation d'une cuisinière ou de tout autre appareil utilisé pour la cuisson de la nourriture est strictement interdite à l'intérieur d'un garage (attenant ou intégré) ou d'un bâtiment accessoire, et ce, en vertu du Règlement n° 1276, article 3.13 du Règlement de construction de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Le garage n'est pas initialement construit pour recevoir des équipements de cuisson. Des modifications importantes devraient être apportées afin de respecter les normes établies par le code de construction. De plus, des matières dangereuses (peinture, huiles, solvants, etc.) y sont souvent entreposées, ce qui risque d'accélérer la propagation d'un incendie qui s'y déclare.

Un bon nombre d'incendies se sont produits à Vaudreuil-Dorion en raison de la présence de cuisines non autorisées dans les garages. La majorité de ces incidents ont été causés par des aliments de cuisson laissés sans surveillance. C'est pourquoi depuis 2018 le règlement de construction municipal interdit l'installation de cuisinière ou de tout autre appareil de cuisson dans les garages. Dans le même ordre d'idées, il est dangereux d'utiliser un barbecue à l'intérieur de son garage et les bonbonnes de propane doivent toujours être entreposées à l'extérieur de l'habitation.

Pour toute information supplémentaire à ce sujet, communiquez avec le Service de sécurité incendie au 450 455-3371, option 8; l'équipe des techniciens en prévention incendie se fera un plaisir de répondre à vos questions.



Pour soutenir les familles, la Ville de Vaudreuil-Dorion, en collaboration avec Animation Jeunesse, offre à ses citoyens un service d'animation gratuit dans les parcs pour les enfants de 5 à 12 ans. Les activités se dérouleront du 30 juin au 14 août selon deux plages horaires: 10 h à midi et 13 h à 15 h.

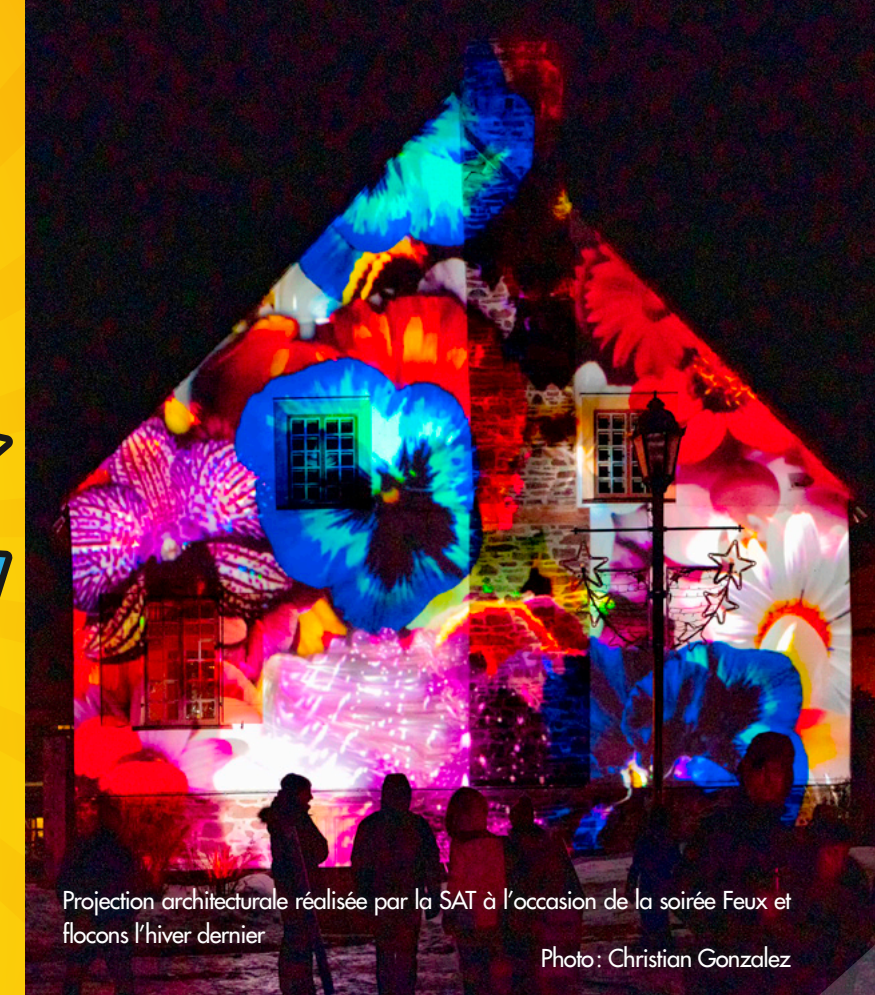
Cette option vise à aider les familles en leur permettant une meilleure conciliation travail-famille, certains parents ayant la possibilité de travailler à la maison depuis le début de la pandémie. La présence du parent n'est pas nécessaire. Cependant, le service ne constitue pas une prise en charge comme celle des camps de jour payants. L'enfant peut arriver et quitter le parc au moment souhaité.

Il est possible d'inscrire un enfant à compter de 48 h avant la période d'animation à laquelle il désire participer, dans la section Inscriptions aux activités du site Web de la Ville (ville.vaudreuil-dorion.qc.ca). La carte de citoyen est nécessaire pour l'inscription.

À noter que les activités sont annulées en cas de pluie.

LIEUX D'ANIMATION

- Parc Aurèle-Joliat
- Parc de Dorion-Gardens
- Parc de Bel-Air
- Parc des Géraniums
- Parc Bourget
- Parc de la Maison-Valois
- Parc Briand
- Parc Mozart
- Parc de la Canardière
- Parc de la Seigneurie
- Parc des Chenaux
- Parc Séguin



Projection architecturale réalisée par la SAT à l'occasion de la soirée Feux et flocons l'hiver dernier

Photo: Christian Gonzalez

PROJET EN ART NUMÉRIQUE

Trois artistes de Vaudreuil-Dorion travailleront cet été à la création d'œuvres d'art numérique avec la Société des arts technologiques (SAT). Des citoyens auront aussi la chance de participer au processus d'idéation. Les trois œuvres seront projetées dans un espace public de la ville pendant une semaine vers la fin de l'été. Ce projet est rendu possible grâce à l'Entente de développement culturel 2017-2020 entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

L'ENVOLÉE

Le projet L'Envolée est une action artistique regroupant 10 artistes de Vaudreuil-Dorion ayant reçu le mandat de créer un oiseau prêt à s'envoler afin de partager l'espoir de jours plus heureux. Chaque oiseau est porteur d'un message qui, en communauté, prend tout son sens. La vie revient lentement à la normale, quoi de mieux qu'une envolée d'espoir pour célébrer la saison estivale!

Ces oiseaux sont installés devant les résidences de personnes âgées de Vaudreuil-Dorion.





Photo: Christian Gonzalez

POLITIQUE FAMILIALE

Au cours des derniers mois, la Ville a relancé les travaux de sa politique familiale. Les rencontres, animées par la firme Alambic, visaient à déterminer les différents enjeux liés aux thématiques de la politique. Un mandat sera octroyé prochainement pour le volet consultations auprès des citoyens. Dans le contexte actuel, le comité de pilotage a choisi de privilégier un sondage en ligne que toute la population sera invitée à remplir. Parallèlement, une brigade ira sur le terrain rencontrer des familles et des aînés dans leur milieu de vie, le tout en respectant les consignes sanitaires émises par la santé publique. L'objectif poursuivi consiste à connaître le point de vue d'une diversité de répondants afin de bien cerner les besoins de l'ensemble de la population.

En plus de développer sa politique familiale, rappelons que la Ville de Vaudreuil-Dorion travaille également à obtenir l'accréditation Municipalité amie des aînés (MADA). Elle souhaite être en mesure d'adopter cette politique à l'occasion de la Semaine québécoise des familles en mai 2021.

UN JARDIN SECRET

L'œuvre d'art urbain Un jardin secret, réalisée par l'artiste Sonia Haberstich et des citoyens lors d'ateliers de médiation culturelle, a récemment été installée devant le Centre Multisports. Parmi les quelque 70 fleurs composant le jardin, près de la moitié ont été conçues par quatre groupes d'aînés l'automne dernier, soit le Grand rassemblement des aînés de Vaudreuil-Soulanges, le Centre communautaire des aînés de Soulanges, Les aînés de Pincourt et Parrainage civique. Ce volet, nommé Les maillons d'une ville nous illuminent, est le fruit d'une initiative commune de la Ville de Vaudreuil-Dorion et de la Table de concertation des aînés de Vaudreuil-Soulanges. Ces ateliers visaient à souligner le rôle rassembleur des aînés dans la communauté.

L'installation de l'œuvre coïncide à quelques jours près avec la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées, qui se déroule le 15 juin. Décrétée par les Nations Unies en 2006, cette journée représente l'occasion de dénoncer les souffrances dont peuvent être victimes les aînés en situation de vulnérabilité. Fait inusité, le thème de 2020, *Déracinons la maltraitance, plantons les graines du changement*, s'intègre de façon remarquable avec le projet de médiation culturelle.

La pandémie de COVID-19 a mis à l'avant-plan nos aînés au cours des derniers mois. Des gestes de solidarité ont été posés pour leur venir en aide. Ce souci quant à leur bien-être doit rester actif dans la communauté. Si vous suspectez un cas d'abus aux aînés, n'hésitez pas à consulter le site internet aideabusaines.ca. La Ligne Abus Aînés (1 888 489-ABUS) offre également un service confidentiel gratuit tous les jours, de 8 h à 20 h.



Réseaux

Emploiyabilité • Immigration • Entrepreneuriat

BANQUE D'INTERPRÈTES INTERCULTURELS DE VAUDREUIL-SOULANGES

- Interprétariat en personne, par téléphone et traduction de documents
- Rapidité de traitement
- Tarifs concurrentiels
- Interprétation de la communication verbale et culturelle
- Neutralité, respect et éthique professionnelle
- Service offert en tout temps. Veuillez prévoir un délai de 2 à 4 jours ouvrables pour obtenir les services d'un interprète, sauf en cas d'urgence.
- Interprétariat offert en espagnol, arabe, pendjabi, hindi, roumain, russe, chinois, portugais, turc.

Vous ne voyez pas la langue pour laquelle vous avez besoin d'interprétariat? La Banque est en croissance et de nouveaux interprètes s'y ajoutent régulièrement.

Communiquez avec nous!

LES INTERPRÈTES DE LA BANQUE ONT REÇU UNE CERTIFICATION EN INTERPRÉTARIAT INTERCULTUREL.

450 424-5727 | interprete@reseauxvs.ca

430, boul. Harwood, bureau 130, Vaudreuil-Dorion

reseauxvs.ca